UNE JUSTICE À DEUX VITESSES...

CLAUDE JEAN-PIERRE, DÉCÉDÉ SUITE À UN CONTRÔLE DE GENDARMERIE

Une gifle au Président de la République, c'est la comparution immédiate.

Perdre la vie après un banal contrôle routier quand vous êtes une personne lambda et de surcroît antillais, la justice passera le petit braquet.

Ancien maçon, Claude est jeune retraité. Connu pour sa joie de vivre et sa bonne humeur, il vit sa retraite paisiblement, toujours prêt à dépanner les voisins et amis. La Guadeloupe, il y vit depuis toujours.

Le 21/11/2020 à Deshaies, Claude rentre de ses courses quand les gendarmes l'arrêtent pour un banal contrôle routier qui aurait été motivé par *«une conduite hésitante»*, selon le procureur. En visionnant la vidéo filmée par une caméra de vidéosurveillance municipale, il ne faut pas sortir de Saint-Cyr pour se rendre compte qu'à aucun moment, Claude souhaite se soustraire du contrôle ou fait preuve de violence envers les gendarmes, bien au contraire, il exécute les consignes et avance son véhicule de quelques mètres, discutant même avec un des militaires.

Agression

Toujours selon le procureur, les gendarmes ont décidé d'extraire Claude du véhicule car, «il y avait un risque de départ qui était susceptible d'être dangereux pour lui-même et pour les autres».

La question qui se pose est: finalement était-il plus dangereux pour lui de partir, ou de se laisser contrôler par les gendarmes??? La suite peut nous laisser quelques doutes.

Mais voilà, Claude mesure 1,90 m et les gendarmes s'y reprennent à deux fois pour le sortir de sa voiture. Ils saisissent son bras et le tirent brutalement pour l'extraire du véhicule alors qu'il ne manifeste aucune résistance. Claude tombe au sol tel un poids mort, inerte, il est manifestement inconscient.

Trois minutes après, un des gendarmes tente de le relever mais le relâche sèchement, provoquant un violent choc à l'arrière de sa tête.

Ce qui est frappant en regardant ces images, c'est qu'aucun geste de premiers secours n'est entrepris. Ah si pardon, un seul, mais celui-là n'est pas franchement dans les manuels de secourisme. Dans un geste de bonté républicaine, l'un des gendarmes maintient à l'aide de son pied (délicatement chaussée de sa Rangers), un chapeau sur la tête de Claude, toujours inconscient à ce moment-là.

Inaction

Claude va rester plus de dix minutes inconscient sur le bitume brûlant de la Guadeloupe. Les gendarmes seraient-ils dispensés d'être formés aux premiers secours??? Eh bien NON, les écrits sont là mais les gestes sont absents. Voici une information trouvée sur le site du ministère de l'Intérieur: «Le secourisme est une technicité socle, il est enseigné dès la formation initiale à tous les personnels militaires, qu'ils soient gendarmes adjoints volontaires, sous-officiers ou officiers, d'active ou de réserve».

Claude est ensuite transporté au CHU de Pointe-à-Pitre où il sera placé en coma artificiel avec une double fracture des vertèbres, dont une qui compresse la moelle épinière.

Après 12 jours en réanimation son état se dégrade, Claude succombera le 03/12/2020.

Lors de l'autopsie, le médecin légiste précisera que ses blessures sont compatibles avec les conditions de l'extraction.

Réactions

Face à cette interpellation qui conduira au décès de Claude, Fatia sa fille et Christophe son gendre ne lâcheront rien, ils veulent que justice lui soit rendue. En Guadeloupe c'est l'incompréhension, de nombreuses personnes et associations se mobilisent pour dénoncer cette affaire.

Presque un an après, la lumière n'est toujours pas faite. Les gendarmes sont toujours en activité et aucune sanction disciplinaire n'a été prise à leur égard.

Cette justice, elle fait faux bon depuis bien longtemps dans cette petite île des Caraïbes, comme dans bon nombre de départements d'outre-mer.

Questions

L'État nous vend en permanence la justice, et dans justice il y a le mot JUSTE.

- Est-ce juste qu'en mai 1967 lors de mouvements sociaux ouvriers en Guadeloupe, les gendarmes fassent feu sur les manifestants? Bilan officiel 87 morts. Pas le genre d'histoire enseignée à l'école.
- Est-ce juste que pendant 30 ans par le biais du BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer), l'État ait fait passer une politique coloniale pour une politique sociale, déracinant ainsi des milliers d'antillais et réunionnais?
- Est-ce juste quand l'État submerge de *Chlordécone* (insecticide cancérigène) les terres antillaises jusqu'en 1993, alors que même les États-Unis l'ont interdit en 1976?
- Est-ce juste que l'État laisse la Guadeloupe avec un réseau d'eau continuellement en dysfonctionnement, avec des périodes privant d'eau potable la population pendant plusieurs semaines?
- Est-ce juste que la plupart des richesses de ces îles appartiennent encore à une certaine bourgeoisie post-négrière?
- Est-ce juste quand l'État pointe du doigt la méfiance vaccinale aux Antilles? La méfiance envers l'État est naturelle, un passé colonial esclavagiste ne disparaît pas d'un coup de baguette magique.

Bref, en Guadeloupe la justice, elle est timide...

- Est-ce JUSTE que le 03/12/2020, un paisible retraité, Claude Jean-Pierre, décède suite à un banal contrôle routier alors qu'il ne montre aucun signe de violence???

Justice doit être faite.

REKA - Groupe Germinal - Marseille.
